



**AIDE-MÉMOIRE
DU TROISIÈME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE.**

Brazzaville, les 25 et 26 Novembre 2015

Conformément à l'article 19 de l'APV Congo-UE, les deux parties ont tenu leur troisième réunion du « *Comité Conjoint de Mise en Œuvre* » (CCM) les mercredi 25 et jeudi 26 novembre 2015 à l'Hôtel PEFACO Maya-Maya à Brazzaville, sous la coprésidence de son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable, et son Excellence Madame Saskia DE LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

Le Comité Conjoint de Mise en Œuvre de l'APV-FLEGT rappelle l'engagement des parties dans le processus de mise en œuvre de l'APV comme un élément central pour le renforcement de la gouvernance forestière.

L'objectif de cette réunion était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV depuis le précédent CCM organisé en mai 2015, en vue d'assurer la coordination des activités à conduire pour l'année 2016.

Ce CCM s'est déroulé au cours de deux journées de travail. La première consistait en une session technique et la seconde en une session officielle de haut niveau.

La liste des participants à cette réunion est jointe en annexe.



Bilan de la mise en œuvre des recommandations du 2^{ème} CCM

Les recommandations suivantes ont été exécutées :

- Publication du rapport conjoint 2013-2014 ;
- Signature du contrat et sécurisation des fonds par la partie congolaise pour la phase 2 « Préparation au déploiement national du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) » ;
- Démarrage effectif des activités de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS) ;
- Avancée significative dans le processus de reconnaissance des standards de certification privés ;
- Réactivation du Groupe de Travail Communication (GT-Comm.) et publication de la Lettre d'Information APV-FLEGT N 10 ;
- Démarrage de l'assistance technique du projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV, sur fonds DFID délégués à l'AFD.

Les engagements relatifs à la publication de la politique forestière et à la promulgation du code forestier révisé n'ont pas pu être respectés en raison d'un travail d'approfondissement réalisé sur certaines thématiques (changement climatique, accès aux ressources génétiques et partage des bénéfices issus de leur exploitation, gestion participative).

De nouvelles échéances ont été définies par le CCM :

- Au plus tard fin janvier 2016, le document de politique forestière doit être transmis par le MEFDD au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Au plus tard fin mars 2016, le projet de Loi portant régime forestier doit être transmis par le MEFDD au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Au plus tard fin juin 2016, les textes d'application doivent être finalisés par l'assistance technique mobilisée par le PFDE.

Les deux parties ont souligné l'importance de maintenir l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus.

Les autres recommandations non exécutées sont reconduites par le CCM :

- L'OI-FLEGT doit fournir une analyse des causes des défauts de conformité constatés et généraliser l'analyse de l'évolution de ses constats dans le temps ;
- La partie congolaise doit assurer la mobilisation du budget du Secrétariat Technique et de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT) ;
- Une réunion interministérielle doit être organisée en vue d'identifier une stratégie de mobilisation des fonds d'investissement et le développement des mécanismes pérennes de financement du fonctionnement du SVL.



La recommandation relative à l'Auditeur Indépendant du Système (AIS) a été actualisée : le manuel de procédures d'audit de l'AIS devra être validé au prochain CCM. À cet effet ce manuel de procédures sera soumis aux parties prenantes au moins 1 mois avant le 4^{ème} CCM. De même, l'AIS y présentera son programme de travail.

Niveau d'élaboration des différents manuels prévus dans le cadre de l'Accord

La CLFT et l'assistance technique ont présenté les niveaux de réalisation de deux manuels de procédures prévus par l'Accord :

- manuel de procédures pour la vérification de la légalité ;
- manuel de procédures expliquant les modalités de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité.

Afin de guider le développement du SIVL, une description de la stratégie de gestion des cas de non-respect de la légalité doit être développée pour janvier 2016.

L'objectif est ensuite de finaliser le premier de ces manuels au plus tard en mars 2016 et le second en juin 2016.

Développement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)

Un bref rappel des objectifs et du plan de travail a été présenté par le prestataire.

Les résultats de la première évaluation trimestrielle ont ensuite été présentés par le représentant du maître d'œuvre (EFI). Cette évaluation a confirmé les compétences techniques de l'équipe du projet ainsi que la bonne implication du MEFDD. La qualité des cas d'utilisations du premier module est satisfaisante bien que certaines faiblesses nécessitent un suivi en continu.

En revanche, le développement du SIVL a accumulé un retard de près de cinq semaines. Le CCM a instruit le prestataire à soumettre d'ici quinze jours un plan de travail détaillé en vue de résorber ce retard.

Évaluation externe du plan d'action FLEGT et Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE)

Les résultats de l'évaluation externe du plan d'action FLEGT n'ayant pas encore été rendus publics, un bref point d'information sur cette évaluation et sur la mise en œuvre du RBUE a été donné aux participants de la session technique par la partie européenne.

Le CCM souhaite qu'une présentation des résultats de l'évaluation du plan d'action FLEGT et de la mise en œuvre du RBUE soit faite à la 4^{ème} réunion du CCM.



Les risques d'illégalité liés au bois de conversion en République du Congo

En analysant la prise en compte du bois issu du déboisement par l'APV congolais, ClientEarth (ONG britannique) en a présenté les risques d'illégalité.

Les parties ont convenu que malgré une production actuellement marginale, il est nécessaire d'affiner les dispositions de la Loi concernant l'utilisation et la valorisation du bois issu du déboisement.

Planification 2016-2017

Sur instruction des parties, le Groupe de Travail Conjoint (GTC) devra élaborer un plan de travail qui sera examiné et adopté au 4^{ème} CCM.

Rapport conjoint d'avancement de la mise en œuvre de l'APV (2015)

Le CCM a formalisé la composition d'une équipe chargée de la rédaction du rapport. Les contributions individuelles sont attendues pour le 15 février 2016 afin de soumettre à la validation lors du prochain CCM un texte consolidé.

Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)

De façon consensuelle, les parties souhaitent maintenir la fréquence semestrielle de cette réunion de haut-niveau. Les dates des 11-12 mai 2016 ont été adoptées pour l'organisation du quatrième CCM.

Le présent aide-mémoire sera rendu public.

Pour la partie congolaise

S.E Monsieur **Henri DJOMBO**
Ministre de l'Économie Forestière et
du Développement Durable

Pour l'Union européenne

S.E Madame **Saskia DE LANG**
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union
Européenne en République du Congo

P.J. :

Annexe I : Liste des participants



Annexe I : Liste des participants

1. Délégation de la République du Congo	
Le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)	S.E. M. Henri DJOMBO
Le 2 ^{ème} Ordonnateur National Suppléant du FED, Directrice des Programmes avec l'Union européenne	Mme Hélène Joséphine WAMBA
Le Directeur de Cabinet du MEFDD	M. Michel ELENGA
L'Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière et du Développement Durable	M. Donatien N'ZALA
Le Conseiller aux Forêts du MEFDD	M. Grégoire NKEOUA
Le Directeur des Études et de la Planification (MEFDD)	M. Jean-Claude BOZONGO
Le Directeur de la Communication et Vulgarisation (MEFDD)	M. Aurélien Desprès TATY
Le Directeur des Forêts (MEFDD)	M. Émile OPIKA
Le Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières (MEFDD)	M. Mexan Guillaume TABAKA
Le Point Focal FLEGT national (MEFDD)	M. Adolphe NGASSEMBO
Le Coordonnateur de la CLFT (MEFDD)	M. Alain OSSEBI
L'Attaché à la Communication (MEFDD)	M. Guy-Barthelemy MOUSSOKI
Le Directeur de la Promotion des valeurs socio-économiques à la Direction Générale du Développement Durable (MEFDD)	M. Michel IKAMA
Le Chef de Service à la Direction des Forêts (MEFDD)	M. Jean Albert NGOMA
Un Représentant du Service des Contrôles des Produits Forestiers à l'Exportation (MEFDD)	M. Régis LEME
Le Chef de bureau gestion participative de la DCV (MEFDD)	M. Bienvenu LOUZOLO
Le Coordonnateur de l'OI-FLEGT, représentant du CAGDF (société civile)	M. Alfred NKODIA
Un Représentant du secteur privé congolais (CIB-Olam)	M. Hadjinsy Grégoire KOUFFA
Le Directeur de la Coopération au Ministère l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)	M. François GONA
Le Chargé de Mission de l'ON (DPUE/MEFPPPI)	M. Hemery MBOUNDZOU
Le Représentant du Directeur des Transports urbains et routiers (Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande)	M. Fidèle ITOUA
Le Représentant de la Direction Générale des Impôts et des Domaines	M. Sébastien MATSOULA



Le Conseiller au Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité	M. Rubin BATILA KISITA
Le Directeur des statistiques du Ministère du Commerce et des Approvisionnements	M. Athanase OBELE BONGO
Le Chef de Service Ecosystèmes Forestiers à la Direction Générale de l'Environnement (MTE)	Mme Geneviève BAZOMA DONGUI
Le Chef de service de coopération multilatérale du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	M. Cyriaque YABOUNA
Le Coordonnateur du CDHD (société civile)	M. Roch Euloge NZOBO
Un Représentant du RENAPAC (société civile)	M. Guy MOUSSELE DISEKE
2. Délégation de la Partie Européenne (y compris pays membres)	
La Chef de Délégation, Ambassadeur de l'Union européenne au Congo	S.E. Mme Saskia DE LANG
Le Chef de section gouvernance économique et secteurs sociaux, Délégation de l'Union Européenne au Congo (DUE)	M. Tom ASHWANDEN
La Chargée de programmes Forêts-Environnement, Délégation de l'Union Européenne au Congo (DUE)	Mme Alessandra CUCCHI
Le Directeur d'Agence de l'AFD au Congo	M. Stephane MADAULE
La Chargée de projets Forêt, Environnement, Agriculture (AFD)	Melle Lucile BROUSSOLLE
L'Attachée de coopération à l'Ambassade de France	Mme Dominique ANOUILH
Stagiaire à la Délégation de l'Union Européenne (DUE)	Melle Léa CLAVERIE
3. Autres (Représentants des bailleurs de fonds, appuis techniques et facilitation, invités)	
Le Représentante de la FAO au Congo	Mme Anne Rose PERCY FILIPPPINI
Le Représentant de la Banque Mondiale au Congo	M. Djibrilla ISSA
L'Experte en Gouvernance (EFI / EU FLEGT Facility)	Mme Léa TURUNEN
L'Assistant Technique Principal – Projet appui APV-FLEGT / AFD-DFID (ATIBT-FRMI)	M. Michel GALLY
Experte Juriste (ClientEarth)	Mme Nathalie FAURE
Le Coordonnateur Forestier, Projet SIVL (SGS s.a.)	M. Théodore Aimé NNA
L'Assistant Technique Juriste (AT-FLEGT / UE-AGRECO)	M. Lambert MABIALA
Le Facilitateur FLEGT / Palladium group	M. Bruno PORTIER
Un expert appui facilitation FLEGT / Palladium group	M. Emeric BILLARD
L'Assistante facilitation FLEGT / Palladium group	Mme Stéphanie MAYINGUIDI